Date de dépôt: 22 mars 2007
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : CEVA : A quand une politique d'information destinée au grand public ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Alors que le projet CEVA est enfin sur de bons rails au niveau fédéral et que les premiers travaux ont commencé, force est de constater qu'un nombre très important d'oppositions ont été déposées dans le cadre de la mise à l'enquête publique, sans compter le lancement de l'initiative visant à empêcher la réalisation du CEVA, au moins dans sa forme actuelle. Il serait fort regrettable que ces diverses manœuvres retardent la mise en service du CEVA, d'autant plus que certaines oppositions semblent essentiellement fondées sur des rumeurs ou pour le moins une méconnaissance de certains aspects techniques du dossier.

Or, à ce jour, il semble que la politique d'information a essentiellement été menée – avec succès d'ailleurs – en direction des éluEs et autres responsables politiques et économiques, sans effort particulier en direction du grand public.

Il y a quelques années, notamment lors de la réalisation de la ligne de tram 13 en direction de la Place des Nations, une importante campagne d'information publique avait été menée, sous le label "WAY" : outre des annonces dans la presse, un petit journal permettait aux citoyennes et citoyens de suivre l'évolution des travaux et de prendre également conscience des enjeux du projet.

A ce jour, ce n'est pas le cas pour le projet CEVA qui, même si nous n'en sommes qu'aux premiers coups de pioche, mérite d'être mieux expliqué au grand public, afin qu'il puisse également prendre conscience des enjeux importants que ce projet représente pour tous les habitants de notre région et dont nous devrions d'ores et déjà toutes et tous être fiers.

Ce manque d'information à destination du grand public étant de nature à renforcer le poids des rumeurs et la méfiance à l'égard du projet, la situation actuelle suscite des interrogations dans les milieux en faveur du CEVA – et particulièrement les milieux associatifs qui militent en faveur de la mobilité douce et des transports publics efficaces.

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous expliquer quelle est sa stratégie d'information (étapes, moyens, etc.) à destination du grand public concernant le projet CEVA, de ce jour à sa mise en service ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Dans un ouvrage comme CEVA, la stratégie de communication doit être organisée en fonction des différentes phases qui caractérisent ce type de réalisation :

– la phase d'étude,
– la phase d'avant-projet,
– la phase d'approbation des plans,
– la phase réalisation chantier.

Pendant la phase d'étude et d'avant-projet, l'information s'est concentrée vers le monde associatif et politique afin de pouvoir assurer les financements tant cantonaux que fédéraux de l'ouvrage. Cela n'a pas empêché, dans le même temps, de mettre sur pied une information vers un public plus large par l'intermédiaire d'un site Internet, de lettres d'information, de stands et d'une brochure distribuée lors de tous les événements susceptibles d'avoir un lien avec cette réalisation. Par ailleurs, plus de 300 séances d'information pour des publics variés, une concertation suivie avec les communes concernées, des expositions dans les communes et les quartiers touchés par le CEVA ont également permis la diffusion d'information en tout temps. En outre, 3 votes du Grand Conseil pour les crédits d'études et de réalisation du CEVA en 2000 déjà, puis en 2001 et en 2002, ont été adoptés à une très forte majorité sans donner lieu à d'importants débats.

Lors du premier chantier en lien avec le prolongement de la voie 1 de la Gare de Cornavin et l'élargissement du pont de la Servette, un fort accent a été mis sur l'information aux riverains. Ces derniers ont été informés en continu par des lettres d'information distribuées en tout ménage dans un périmètre élargi du site des travaux. Cette information a été relayée par la Chambre de commerce et d'industrie à l'attention des commerces situés à proximité. Des séances d'information ont eu lieu pour les commerces et les écoles situés dans le périmètre des travaux. Des affichettes ont été réalisées pour les écoles, les maintenant informées en tout temps de l'évolution du chantier. Des fiches élaborées en concertation avec l'Office cantonal de la mobilité ont informé la population des réductions ou modifications de voiries. Des panneaux de chantier donnant une information sur le déroulement et la planification du chantier étaient installés dans le périmètre des travaux.

Des événements médiatiques liés au chantier ont également permis de diffuser une information sur le déroulement des travaux auprès d'un public plus large. Une concertation avec les écoles proches a donné lieu à des partenariats créatifs (plantation d'arbre avec des élèves, interventions artistiques notamment). Des visites de chantier et un accueil dans le pavillon de chantier ont permis à toutes les personnes intéressées de connaître amplement les détails de la réalisation technique de cette première étape. Le site internet ***www.ceva.ch*** contenait toute cette information accompagnée d'une galerie de photos montrant la progression de la construction des ouvrages.

Aujourd'hui, le CEVA se trouve dans une phase d'échange entre les maîtres d'ouvrage (CFF et canton de Genève) et les opposants, dans le cadre de la procédure fédérale d'octroi de l'autorisation de construire (approbation des plans) de l'ensemble de l'ouvrage entre Cornavin et la frontière française. Cette période est une phase de négociation et de conciliation avec les opposants durant laquelle ceux-ci peuvent questionner les requérants et obtenir les informations et/ou accords permettant de lever leur opposition. Cela signifie qu'au terme de cette procédure l'ouvrage peut faire l'objet de modifications négociées ou imposées par l'autorité fédérale (Office fédéral des transports).

Dans ce contexte, toute communication grand public précise sur l'ouvrage ou sur le détail de l'organisation des travaux est plus que délicate et sujette à caution. Il convient dès lors d'attendre que la nature de l'ouvrage construit soit plus précisément déterminée avant d'engager une communication grand public pertinente du type de celle qui est mise en œuvre, par exemple, lors des travaux d'extension du réseau de trams.

La liaison ferroviaire CEVA représente une réalisation majeure pour le canton de Genève, qu'il s'agisse de mobilité ou d'aménagement du territoire. Le Conseil d'Etat est très attentif à ce que les informations à l'attention du public soient précises, pertinentes et les plus larges possibles. De la même manière, il attache une grande importance à ce que cet ouvrage puisse mobiliser toutes les énergies nécessaires à sa réalisation. C'est pourquoi il entend poursuivre son travail d'échange et de collaboration avec les autorités communales concernées et avec les associations intéressées par cette réalisation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer